

AUBAY

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

**Attestation des Commissaires aux Comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2018**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

BCRH & ASSOCIES

35, rue de Rome
75008 PARIS
Société de commissariat aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Une entité du réseau Deloitte
6, place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX
Société de commissariat aux comptes

AUBAY

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société AUBAY,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 260 080 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

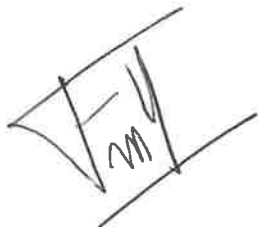
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes


BCRH & ASSOCIES



François SORS

CONSTANTIN ASSOCIES

Une entité du réseau Deloitte



Philippe SOUMAH



ATTESTATION

Montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées.
(Article L.225-115 du Code de commerce).

Je soussigné, Philippe Rabasse, Directeur Général de Aubay SA, atteste que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2018 à la somme de **2.260.080 €**.

Fait à Boulogne Billancourt,
Le 20 mars 2019